



12TH_E WORLD SCOUT
YOUTH FORUM
FORUM DES JEUNES
DU SCOUTISME MONDIAL
SLOVENIA 2014

Document 6

D'une idée aux
projets de
résolution



SCOUTS[®]
Créer un Monde Meilleur

Table des matières

D'une idée aux projets de résolution	1
GENERALITES	1
A. ELABORER UN PROJET DE RÉOLUTION	1
<i>i) Mise en route</i>	<i>1</i>
<i>ii) Formulation</i>	<i>1</i>
B. SOUTENIR UN PROJET DE RESOLUTION	2
C. APPUYER UN PROJET DE RESOLUTION	3
D. MODIFIER UN PROJET DE RÉOLUTION	3
E. VOTE SUR UN PROJET DE RESOLUTION	3
F. COMITE DE REDACTION	4

D'UNE IDÉE AUX PROJETS DE RÉSOLUTION

GENERALITES

Désormais, sur décision du Comité Mondial du Scoutisme (CMS), le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial (FJSM) est autorisé à présenter au Comité Mondial du Scoutisme et aux Organisations scouts nationales (OSN) des projets de résolution qu'ils considèrent appropriées pour leur examen et leur approbation en vue de les soumettre à la Conférence Mondiale du Scoutisme. Le FJSM peut également produire une Déclaration finale qui résume les questions principales ou messages que les participants au Forum aimeraient partager avec l'OMMS ou le public en général. Dans ce document, nous nous concentrons sur la rédaction de projets de résolution, tout en sachant que les étapes mentionnées s'appliquent pour la plupart à produire une Déclaration (excepté la formulation du texte final qui sera de la responsabilité du Comité de Rédaction).

Les projets de résolution portent des idées concrètes de la part des participants au Forum des Jeunes qu'ils souhaitent voir adoptées par la Conférence Mondiale du Scoutisme, une fois celles-ci validées par le CMS ou une OSN. Elles expriment le désir des participants au Forum des Jeunes de communiquer au Comité Mondial du Scoutisme et aux OSN les conclusions de leurs discussions portant sur les sujets à l'ordre du jour du Forum des Jeunes et qui appellent à un type d'actions que les participants estiment devoir être entreprises par l'OMMS.

A. ELABORER UN PROJET DE RÉSOLUTION

i) Mise en route

Formulez votre idée ou l'objet de la résolution. Gardez à l'esprit qu'une bonne résolution doit tenir compte des critères suivants :

- identifie clairement un besoin, un défi ou un problème ;
- est pertinente pour le Mouvement scout et pour le Forum des Jeunes qui la discutera ;
- touche de nombreuses OSN, pense globalement ;
- établit de manière claire le contexte et les résultats escomptés ;
- est compréhensible et suffisante sans clause additionnelle ;
- spécifie le type d'action qui doit être entreprise.

Organisez vos idées à propos du sujet.

Décidez de ce que vous pensez que le Comité Mondial du Scoutisme devrait faire au sujet de la question. Vous devez être pragmatique et proposer un fil conducteur clair.

Commencez à écrire en utilisant un langage clair, concis et approprié.

ii) Formulation

Dans la forme, un projet de résolution est une longue phrase, marquée avec des "puces", des virgules et des points-virgules pour séparer les idées. Cela peut paraître déroutant, mais cela ne l'est vraiment pas, une fois que vous travaillez le texte.

Normalement, un projet de résolution se compose d'un(e) :

- en-tête
- préambule
- partie opérative

L'*en-tête* indique le sujet de la résolution et indique qui la soumet et qui l'appuie. D'habitude, la soumission d'une résolution et l'appui à celle-ci émanent de délégations, mais pour ce 12^e FJSM, les projets de résolution seront préparés et proposés par des équipes internationales.

Le *préambule* explique simplement la nécessité, le problème ou la situation. Il explique l'objectif du projet de résolution et précise les raisons principales de la partie opérative qui suit.

Les clauses préambulaires doivent faire référence spécifiquement à des situations de fait ou des incidents concernant la question à portée de main.

Ci-dessous, certains mots et phrases qui peuvent vous aider avec la partie préambule :

Accueillant	Désireux	Pleinement conscient
Affirmant	En outre	Prenant en considération
Appréciant	Estimant	Prenant note
Approuvant	Exprimant sa gratitude	Profondément convaincu
Après avoir entendu	Exprimant sa satisfaction	Profondément préoccupé
Après avoir étudié	Gardant à l'esprit	Rappelant
Ayant à l'esprit	Guidé par	Rappelant en outre
Ayant adopté	Impressionné par	Réaffirmant
Ayant consacré de l'attention	Notant	Réalisant
Ayant examiné	Notant avec approbation	Reconnaissant
Ayant reçu	Notant avec satisfaction	S'attendant
Cherchant	Notant avec une profonde préoccupation	Se référant
Conscient	Notant en outre	Soulignant
Convaincu	Observant	Tenant compte
Déclarant	Par ailleurs	Voyant avec appréciation

La *partie opérative* explique clairement quelles mesures doivent être prises. Elle énumère les projets de résolution pour action.

Ci-dessous, certains mots et phrases qui peuvent vous aider avec la partie opérative :

Accepte	Demande	Note
Adopte	Demande instamment	Prie en outre
Affirme	Désigne	Proclame
Affirme solennellement	Encourage	Rappelle
Appelle	Estime	Réaffirme
Approuve	Etablit	Recommande
Attire l'attention	Exhorte	Reconnaît
Autorise	Exprime sa gratitude	Regrette
Confirme	Exprime l'espoir	Souligne
Décide	Félicite	Soutient
Décide en outre	Invite	Suggère
Déclare	Invite en outre	Reconnaît
Déclare en conséquence	Loue	

Si vous désirez de l'aide avec la mécanique de rédaction ou soumission d'un projet de résolution, veuillez contacter le Comité de Rédaction.

Le Comité de Rédaction révisera tous les projets de résolution (forme et relecture).

B. SOUTENIR UN PROJET DE RESOLUTION

Les projets de résolution doivent être proposés par une équipe internationale et appuyés par une autre équipe internationale. Les projets de résolution peuvent également être proposés par les Jeunes Conseillers de manière collective, dans ce cas ceux-ci n'ont pas besoin d'être secondés. Les Jeunes Conseillers ne peuvent pas proposer de projets de résolution individuellement.

Les projets de résolution doivent être remis dans la forme indiquée au Comité de Rédaction avant la date limite indiquée. Il y a un formulaire spécifique que vous pouvez télécharger en ligne pour soumettre un projet de Résolution.

Si possible, les projets de résolution seront présentés dans les deux langues officielles (français et anglais) et également disponibles en format numérique, ce qui facilitera le travail du Comité de Rédaction.

C. APPUYER UN PROJET DE RESOLUTION

Si vous voulez que votre projet de résolution soit débattu et voté, vous avez besoin de trouver au moins une autre équipe internationale qui partage votre opinion et appuie la résolution proposée.

De même, si vous appuyez fortement un projet de résolution proposé par une autre équipe internationale, n'hésitez pas à l'appuyer et à montrer formellement à tous les délégués votre soutien.

Afin d'accomplir un processus démocratique, il est important qu'il y ait un consensus de la majorité des membres des équipes internationales, qu'ils soient d'accord ou pas d'accord sur un projet de résolution ou d'amendement proposé, que ce soit pour soumettre ou appuyer la résolution. La décision de savoir comment atteindre un consensus doit être prise à l'interne au sein de chaque équipe internationale (discussion, vote, etc.).

Quand un projet de résolution, ou un amendement, a été proposé, il ne sera examiné et soumis au vote que si une autre équipe internationale appuie immédiatement la résolution ou l'amendement. Ceci indique qu'il y a au moins une personne en plus de l'auteur qui est intéressée à voir l'idée débattue.

Appuyer, cependant, n'indique pas nécessairement que celui qui a appuyé la résolution lui est favorable. Quelqu'un peut appuyer une résolution seulement pour permettre à celle-ci d'être débattue. Parfois, la discussion et la clarification d'une question, même si elle n'est pas acceptée, au cours d'un débat ouvert est toujours mieux que de la rejeter d'emblée. De cette façon, tout le monde peut comprendre pourquoi la question était incorrecte dès le commencement.

Un appui peut être retiré si l'auteur modifie la résolution avant qu'elle ne soit soumise au vote.

D. MODIFIER UN PROJET DE RESOLUTION

Un amendement permet de modifier une résolution d'origine, avant qu'elle ne soit soumise au vote. Un amendement doit viser le contenu d'une résolution spécifique, et proposer la façon dont elle devrait être changée.

Un amendement peut se faire :

- en ajoutant de nouveaux mots ou phrases
- en supprimant des mots ou des phrases
- en remplaçant certains mots par d'autres
- en remplaçant par une proposition différente sur le même sujet
- en divisant la question en deux ou plusieurs questions, de manière à obtenir un vote séparé sur un ou des point(s) particulier(s).

Si l'amendement est rejeté, le projet de résolution initial est soumis au vote. Si l'amendement est adopté, le projet de résolution est modifié en conséquence avant qu'il ne soit soumis au vote.

Une proposition d'amendement peut également être soumise à modification, mais seulement avant que l'amendement initial ne soit voté.

E. VOTE SUR UN PROJET DE RESOLUTION

Le Comité de Rédaction doit présenter les projets de résolution proposées à la session finale du Forum pour approbation.

Le président de la session de vote (qui peut être le(la) Président(e) du Forum ou un(e) membre du Comité de Préparation du Forum) doit lire chacune des résolutions l'une après l'autre, inviter à la discussion et soumettre toutes les modifications proposées et la résolution finale à un vote.

Le(la) Président(e) peut limiter le nombre de fois et le temps de parole accordés aux délégués ou observateurs.

La valeur réelle des projets de résolution ne peut être obtenue que si les discussions et les débats sont ouverts mais efficaces.

Pour plus de détails sur la procédure de vote, veuillez consulter le Document 2 - Lignes Directrices du FJSM.

F. COMITE DE REDACTION

Le Comité de rédaction est composé de :

- quatre délégués du Forum nommés par le Comité de Préparation du Forum en fonction de leurs compétences à assumer cette fonction; ces personnes doivent être aptes à communiquer dans l'une des deux langues officielles de l'OMMS, c'est-à-dire en français ou/et en anglais ;
- un Jeune Conseiller, en tant que personne de ressources ;
- un membre du BMS, en tant que facilitateur.

Ceci doit être approuvé par les délégués du FJSM au début du Forum.

Les tâches du Comité de Rédaction sont les suivantes :

- informer les participants sur la fonction et comment rédiger des projets de résolution à soumettre à la Conférence Mondiale du Scoutisme ;
- recevoir les projets de résolution des délégués au Forum répartis en équipes internationales ;
- procéder à la réécriture du texte, si nécessaire, et à sa traduction ;
- distribuer des copies des projets de résolution proposés, par écrit et dans les deux langues officielles de l'OMMS, aux participants au Forum suffisamment tôt avant la session finale du Forum pour permettre aux participants de les étudier ;
- présenter à la session finale du Forum les projets de résolution proposés dans les deux langues officielles pour examen et vote ;
- rédiger le texte de la Déclaration finale et la soumettre au Forum lors de sa session finale.